

225C0622
FR0011271600-FS0291

8 avril 2025

Déclaration de franchissement de seuils (articles L. 233-7 et L. 233-7-1 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

FERMENTALG

(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 8 avril 2025, la société par actions simplifiée Moneta Asset Management¹ (36 rue Marbeuf, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 2 avril 2025, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société FERMENTALG² et détenir, pour le compte desdits fonds, 4 595 263 actions FERMENTALG représentant autant de droits de vote, soit 4,97% du capital et 4,82% des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions FERMENTALG sur le marché.

¹ Moneta Asset Management est détenue au plus haut niveau par M. Romain Burnand. La société déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général de l'AMF.

² Société transférée sur Euronext Growth Paris le 16 avril 2024.

³ Sur la base d'un capital composé de 92 502 076 actions représentant 95 391 170 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.